



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêt spécial de modernisation

Question écrite n° 13838

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier alerte M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les prêts bonifiés. Il souhaiterait connaître les réflexions menées actuellement en vue d'une compensation financière au profit des agriculteurs, et notamment des jeunes agriculteurs, suite à la disparition des prêts spéciaux de modernisation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs dans le cadre de la disparition des prêts spéciaux de modernisation (PSM) et les éventuelles compensations financières qui en résulteraient. L'enveloppe budgétaire réservée à ces types de prêts et aux prêts à moyen terme spéciaux aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (prêts MTS-CUMA) en 2007 s'est élevée à 13,1 millions d'euros au total. La région Languedoc-Roussillon a bénéficié quant à elle d'une enveloppe de 400 000 euros, calibrée au regard des consommations des années précédentes, dont l'utilisation a relevé d'arbitrages locaux. En 2008, la loi de finances ne prévoit pas d'enveloppe permettant le financement de nouveaux PSM. En effet, les mesures telles que le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) ou le plan végétal environnement (PVE) viennent maintenant en remplacement du dispositif PSM, dont l'attractivité moindre a été significative ces dernières années. Les agriculteurs souhaitant bénéficier d'aides dans le cadre de la modernisation de leur exploitation peuvent s'orienter vers d'autres dispositifs, par exemple le PMBE, ou la déduction pour investissement (DPI), qui offre la possibilité aux exploitants agricoles relevant d'un régime réel d'imposition de déduire chaque année une fraction de leur bénéfice (jusqu'à 26 000 euros pour un exploitant individuel) en vue notamment de financer dans les cinq ans qui suivent leurs immobilisations amortissables.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13838

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8109

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 763